



**Avec 14 000 emplois, Euro Disney est la plus grosse entreprise privée sur un site unique en Île-de-France. Le parc de loisirs vend de la joie à ses visiteurs. Mais côté coulisses, Jean-Claude Mailly a pu constater que les conditions de travail étaient à la limite de la légalité.**

**Disney ne connaît pas la crise.**

«Quand les temps sont durs, les gens ont besoin de se changer les idées et d'oublier le quotidien, la fréquentation est en hausse», reconnaît Thierry Leleu, vice-président chargé des relations extérieures à Euro Disney SA. En 2008, le parc d'attractions, installé à Marne-la-Vallée, a accueilli 15,3 millions de visiteurs, 200 millions depuis l'ouverture en 1992.

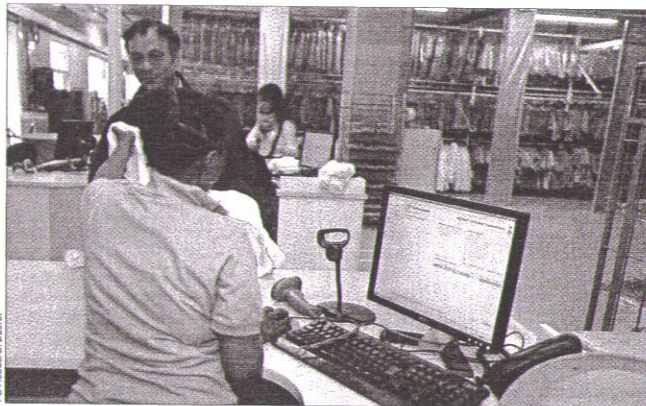
Disneyland Paris est avant tout un business. Le site propose cinquante-quatre attractions accessibles gratuitement avec le billet d'entrée. Mais il compte aussi cinquante-six boutiques et soixante-neuf lieux de restauration. Avec huit mille chambres, c'est le cinquième pôle hôtelier national après Paris ou Lourdes. Les clients restent en moyenne deux nuits sur place. Captif, le visiteur dépense généralement quarante euros par jour en plus du billet d'entrée, deux cents euros s'il reste la nuit.

Pour faire fonctionner cet énorme complexe, Euro Disney embauche 14 000 salariés. Parmi eux, 9 150 sont en contrat à durée indéterminée. Le parc reste ouvert toute l'année, à la différence d'Astérix ou de la Mer de sable, qui travaillent avec beaucoup de saisonniers.

Cinq cents métiers sont représentés, du palefrenier à l'électricien en passant par le disc-jockey ou la couturière. Selon la direction, Disney fournit 49 000 emplois directs, indirects et induits. C'est le prin-

cipal employeur du département avec la SNECMA.

La moyenne d'âge des salariés est de 36 ans, l'ancienneté avoisine les huit ans et demi pour un site ouvert il y a dix-sept ans. Les employés dépendent de la convention collective des espaces de loisirs, culturels et d'attractions. Ils sont recrutés au SSMIC pour 35 heures et y restent au moins trois ans. Douze pour cent des salariés sont payés au tarif minimal. Les contrats de 28 et 16 heures sont officiellement pour les étudiants, mais souvent le temps partiel est subi. Les heures supplémentaires sont interdites. Chez Mickey, le samedi et le dimanche sont banalisés.



FO Hebrard/la Biennet

«Seuls peuvent bénéficier d'un week-end complet les parents divorcés qui ont la garde alternée», explique David, délégué syndical FO et chef d'équipe en restauration. Les horaires aussi sont très flexibles. «On peut commencer à 4h ou finir à 2h, tout le monde travaille en partie de nuit», poursuit David. La boutique Disney Store, qui emploie 90 caissiers, ferme, par exemple, à 2h du matin. «Mais pour toucher une prime, il faut faire une nuit complète, de 22h à 8h. Sinon, on n'est pas payés plus», dénonce-t-il. Il n'y a pas non plus de navettes pour Paris. Les salariés qui n'ont pas de voiture dorment dans les vestiaires en attendant le premier train.

**LES CASCADEURS CASSÉS AU BOUT DE DIX ANS**

Les salariés de Disney ont aussi un vocabulaire bien à eux. Les opérationnels, en contact avec le public, se plaignent des discriminations par rapport aux supports, les cadres et les administratifs. Chez eux, le *turnover* est proche de 20%. «Nous n'avons pas le droit d'utiliser le même parking», raconte Paqui, déléguée syndicale Force Ouvrière. «Nous devons nous garer loin et attendre la navette, ça prend 20 minutes.» Hors temps de travail également, la phase d'habillage. Chez Disney, tous les opérationnels portent un costume ou un uniforme. Après avoir déniché leur taille parmi les 200 000 pièces alignées sur d'immenses présentoirs, ils doivent se changer. Mais seulement quatre petits vestiaires sont prévus pour 6 000 personnes. «On est obligés de se déshabiller devant les caissiers, face au comptoir du costumier et aux collègues, on n'a pas le choix», témoigne Eufrasia, déléguée syndicale Force Ouvrière. Pour se chauffer, ils s'assoient sur les marches d'un escalier.

Les avantages sociaux sont *a minima*. «La première année, on n'a ni prime, ni treizième mois», ajoute Julien, stockeur dans une boutique. «On a une mutuelle, mais elle ne couvre les dents et les yeux qu'au bout de six mois. Les jours fériés sont payés double, mais seulement après un an d'ancienneté», ajoute-t-il. Les employés ont du mal à se loger, surtout ceux qui ne sont pas originaires de la région parisienne. «A Val-d'Europe, Disney a spéculé sur l'immobilier et les loyers dans le secteur sont inaccessibles (*voir encadré*). «Paris est trop cher et pour habiter à la campagne il faut une voiture, explique Odile Raffini, Secrétaire générale de l'Union départementale FO de Seine-et-Marne. Alors certains salariés dorment sous la tente à côté du parc Disney ou dans des camping-cars.»

«Le monde merveilleux de Disney c'est peut-être pour les clients, mais pas pour les salariés», a dénoncé Jean-Claude Mailly, le Secrétaire général de Force Ouvrière. Il s'est rendu sur place le 15 septembre pour constater les conditions de travail. «Pour vous, c'est marche ou crève. Mais on ne le sait pas. Il ne faut pas dire du mal de Disney car l'entreprise pèse politiquement et économiquement.» Il s'est notamment inquiété du sort des salariés déclarés inaptés et difficilement reclassés. Le nombre d'accidents du travail est élevé. Le matériel n'a pas été changé de-

**Le recrutement version Disney**

**Tout candidat à l'embauche chez Mickey doit passer par le bureau de recrutement, très humblement baptisé... Fantasia.** La maîtrise de la langue anglaise constitue un préalable, quel que soit le poste convoité. Les réceptionnistes doivent être trilingues.

Le premier entretien se fait à deux candidats, le second est individuel. Si la personne fait l'affaire, son contrat de travail est signé dans la journée. «Quand tu arrives chez Disney, on te montre le bon côté des choses, j'ai été séduit», reconnaît Julien, entré en 2006 comme stockeur. «Lors du recrutement, on te fait miroiter qu'après un an d'ancienneté, tu pourras aller travailler dans les parcs des États-Unis, c'est le rêve.»

Une semaine plus tard, le nouveau salarié est convié à une «journée tradition» obligatoire, qui se déroule à «l'université Disney». Il y découvre la culture et les valeurs de la maison: la vie de Walt Disney, les personnages de Disney... « On nous apprend aussi les différents usages

qu'il faut respecter, même s'ils ne sont pas écrits dans le règlement intérieur», précise Julien.

Les garçons doivent être coiffés en brosse, rasés de près et ne pas porter de tatouage apparent. «Lors de mon recrutement, une personne m'a même touché les joues pour voir si je savais me servir d'un rasoir», ajoute Tomas, chef d'équipe dans un magasin de photo. Les contraintes étaient pires à l'ouverture du site en 1992. Mais Disney a été condamné en 1994 pour atteinte à la vie privée. «Tout le monde devait porter des chaussettes noires», se souvient Hervey, délégué syndical FO. «Parfois, les managers vérifiaient. Si on n'en avait pas, ils nous envoyaient au distributeur de chaussettes.» Pour les filles, ni boucles d'oreilles, ni maquillage, et la jupe sous le genou. «On se croyait chez les Mormons», ajoute Hervey. Aujourd'hui la direction ne peut plus sanctionner ouvertement un salarié moustachu ou tatoué. Mais il sera mal noté à l'évaluation annuelle.